

Prise en charge en ville d'un patient porteur d'une bactérie hautement résistante aux antibiotiques émergente (BHRe) ou contact d'un patient connu porteur

Les BHRe sont des bactéries résistantes à de nombreux antibiotiques avec des mécanismes de résistances transférables entre bactéries et n'ayant à ce jour diffusé en France que sur un mode sporadique ou épidémique limité.

Ces BHRe sont les entérobactéries productrices de carbapénémases (EPC) et les entérocoques (*Enterococcus faecium*) résistants aux glycopeptides (ERG) dont le réservoir est le tube digestif.

Les mesures à observer en soins de ville sont le respect **strict des précautions standard** ⁽¹⁾.

Il n'est pas recommandé de réaliser des dépistages à la recherche de BHRe chez les patients rentrés à domicile ⁽¹⁾.

Soins à un patient porteur ou contact : précautions standard ⁽²⁾

1. Hygiène des mains

Pour les soignants, réaliser une hygiène des mains par friction avec un produit hydro-alcoolique (PHA) au plus près des soins (avant et après).

2. Port des éléments de protection individuelle (EPI)

Porter des gants et un tablier à usage unique pour faire les changes et les soins mouillants / souillants.

3. Matériel médical

Privilégier du matériel à usage unique ou dédié (patient unique) : thermomètre, bassin de lit...

Pour le matériel réutilisable faire immédiatement un nettoyage et une désinfection (avec lingettes détergentes/désinfectantes par exemple) après l'utilisation auprès d'un patient porteur ou contact.

4. Déchets

Gérer les déchets souillés sous emballages clos et étanches.

Éliminer selon la filière de déchets habituelle.

5. Entretien

L'entretien de l'environnement (chambre et sanitaires), de la vaisselle et du linge se fait comme habituellement.

Information

L'établissement envoie un courrier d'information sur son statut de porteur ou de contact au patient et à son médecin traitant.

Il peut être utile de rappeler les **précautions standard** aux autres professionnels de santé en charge de ce patient (collègues infirmiers libéraux, kinésithérapeutes, orthophonistes...).

En cas de ré-hospitalisation de ce patient porteur d'une BHRe ou contact d'un patient connu porteur de BHRe en établissement de santé, **il est important d'informer l'établissement d'accueil** du statut du patient (porteur ou contact), pour que les mesures adaptées soient appliquées.



Une aide à la prise en charge de ces patients peut vous être apportée par le CPias Normandie

- site de Rouen par téléphone au 02.32.88.68.77 ou par mail cpias@chu-rouen.fr
- site de Caen par téléphone au 02.31.06.51.51 ou par mail cpias@chu-caen.fr



Une aide à la prise en charge d'une infection chez ce patient/résident peut vous être apportée par NormAntibio par téléphone au 07.84.41.18.86 ou par mail normantibio@gmail.com

Références :

⁽¹⁾ Prévention de la transmission croisée des BHRe- Haut Conseil de Santé Publique - juillet 2013

⁽²⁾ Bonnes pratiques essentielles en hygiène à l'usage des professionnels de santé en soins de ville - SF2H - nov. 2015